

Commission de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des
Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de
Bruxelles du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2018–2019

19 FÉVRIER 2019

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 19 FÉVRIER 2019 (MATIN)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 82 du règlement)	3
1.1	Question de Mme Chantal Versmissen-Sollie à M. Rachid Madrane, ministre de la Jeunesse, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Développement de la plateforme “CoderDojo” dans les maisons de jeunes».....	3
1.2	Question de Mme Marie-Françoise Nicaise à M. Rachid Madrane, ministre de la Jeunesse, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Bilan de la problématique des enfants dits parqués – Cas de l’hôpital Saint-Pierre».....	3
1.3	Question de Mme Anne Lambelin à M. Rachid Madrane, ministre de la Jeunesse, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Appartements pour les adolescents placés»	4
1.4	Question de Mme Jacqueline Galant à M. Rachid Madrane, ministre de la Jeunesse, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Centres d’accueil spécialisés et institution Le Toboggan».....	5
1.5	Question de Mme Marie-Françoise Nicaise à M. Rachid Madrane, ministre de la Jeunesse, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Problématique des filles-mères»	6
1.6	Question de Mme Anne Lambelin à M. Rachid Madrane, ministre de la Jeunesse, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Bus itinérant d’aide à la jeunesse dans le Brabant wallon».....	7
1.7	Question de M. Hassan Idrissi à M. Rachid Madrane, ministre de la Jeunesse, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Deux accords de coopération relatifs à l’assistance aux victimes»	9
1.8	Question de M. Philippe Dodrimont à M. Rachid Madrane, ministre de la Jeunesse, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Modification du calendrier des championnats amateurs de football».....	9
1.9	Question de Mme Chantal Versmissen-Sollie à M. Rachid Madrane, ministre de la Jeunesse, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Possibilité pour les sportifs sous contrat ADEPS de s’inscrire comme demandeurs d’emploi»	11

Présidence de Mme Nadia El Yousfi, présidente.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 10h10.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 82 du règlement)

1.1 *Question de Mme Chantal Versmissen-Sollie à M. Rachid Madrane, ministre de la Jeunesse, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Développement de la plateforme “CoderDojo” dans les maisons de jeunes»*

Mme Chantal Versmissen-Sollie (MR). – À l’heure où le numérique fait partie intégrante de notre société, le premier CoderDojo ouvre ses portes à Uccle. Cette plateforme propose aux jeunes de 7 à 18 ans des ateliers de programmation gratuits donnés par des coaches bénévoles. L’inauguration était prévue ce samedi 2 février 2019 à l’Espace Formation PME (EFP), qui accueille ces ateliers avec le soutien de la commune d’Uccle.

CoderDojo est un espace ouvert à tous, un lieu de rencontres et d’échanges où les jeunes découvrent le monde de l’informatique de manière ludique avec des outils adaptés tels que Scratch ou Python. Ils peuvent ainsi améliorer leurs connaissances numériques, inventer, concevoir, mobiliser leur sens logique et apprendre à résoudre des problèmes dans une ambiance conviviale, en s’amusant. L’encadrement des ateliers est assuré par des bénévoles recrutés par l’association.

L’échevine de la Jeunesse d’Uccle a déclaré: «Le code est partout et apprendre les bases du code, c’est mieux comprendre le monde qui nous entoure. C’est savoir comment fonctionne concrètement ce qu’il y a dans son téléphone portable ou sur l’écran de son ordinateur. Aborder les nouvelles technologies le plus tôt possible va également mieux préparer les jeunes à leur futur emploi».

Monsieur le Ministre, comment pouvons-nous soutenir la multiplication de ce type de projet pour les jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Ne pourrions-nous pas organiser ces initiatives dans les maisons de jeunes, par exemple? Est-il possible de les encourager en ce sens?

M. Rachid Madrane, ministre de la Jeunesse, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – Il convient de rappeler que les organisations de jeunesse et les centres de jeunes ont pour mission d’organiser des activités par et pour les jeunes, d’être à l’écoute des besoins et des attentes de ces derniers, le tout dans l’optique de favoriser une citoyenneté responsable, active, critique et solidaire.

Faire connaître l’initiative «CoderDojo» pourrait être intéressant et je laisse l’opportunité aux opérateurs agréés de s’en saisir, dans le respect de leur liberté associative. Toutefois, les opérateurs de jeunesse n’ont pas attendu cette initiative intéressante pour développer des activités relatives au numérique. Une série d’organisations de jeunesse et de maisons de jeunes travaillent déjà sur ces thématiques que sont l’informatique et l’éducation aux médias, et ce, en collaboration ou pas avec des espaces publics numériques (EPN).

Mme Chantal Versmissen-Sollie (MR). – À l’heure actuelle, le codage est important. C’est une forme d’esprit. Les personnes de notre âge n’y comprennent pas grand-chose, mais en s’y prenant tôt, tout le monde peut y arriver.

1.2 *Question de Mme Marie-Françoise Nicaise à M. Rachid Madrane, ministre de la Jeunesse, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Bilan de la problématique des enfants dits parqués – Cas de l’hôpital Saint-Pierre»*

Mme Marie-Françoise Nicaise (MR). – Je reviens à nouveau sur la problématique des enfants «parqués», c’est-à-dire hospitalisés à la suite d’une ordonnance de placement du tribunal de la jeunesse sans que leur état nécessite des soins médicaux. Ces situations sont vécues lorsqu’aucune place n’a pu être trouvée en centre d’accueil ou en pouponnière. Si ces situations ne sont pas neuves, elles semblent subsister malgré le refinancement important du secteur de l’aide à la jeunesse. L’essentiel a été consacré à la création de places dans les centres d’accueil d’urgence et les pouponnières. J’ai d’ailleurs eu récemment l’occasion de visiter l’unité 6 à Jumet dépendant de la Cité de l’Enfance, un lieu remarquable.

Relayé par la presse, ce constat de manque de places ressort d’un rapport de réunion du conseil d’administration de l’hôpital Saint-Pierre à Bruxelles. Pour 2018, il fait état de quelque 45 placements d’enfants dans les services de cet hô-

pital. Monsieur le Ministre, si votre administration est censée prendre en charge l'ensemble des frais non couverts par l'Institut national d'assurance-maladie invalidité (INAMI), de plus en plus d'enfants placés ne disposeraient plus ou pas de mutuelle. Selon ce rapport, cette situation fait grimper la facture à 400 000 euros. Ce montant serait, pour l'instant, à charge de l'hôpital Saint-Pierre puisque l'administration générale de l'aide à la jeunesse (AGAJ) a refusé de prendre en charge les factures établies sans mutuelle.

Un article de presse nous informe d'un récent accord semblant être intervenu entre l'AGAJ et l'hôpital, qui réduirait ce montant à 100 000 euros. L'AGAJ aurait marqué son accord pour verser 295 000 euros. Il semble toutefois que cet accord ne satisfasse pas les gestionnaires de l'hôpital. Pouvez-vous nous apporter des éclaircissements sur cette situation et dresser un état des lieux? Ce problème persiste-t-il? Qu'en est-il des négociations pour le paiement des 100 000 euros à charge de l'hôpital Saint-Pierre? Des discussions sont-elles toujours en cours pour trouver une solution? Des pourparlers ont-ils également été entamés avec l'INAMI et les mutuelles? Des pistes de solutions sont-elles à l'étude?

M. Rachid Madrane, ministre de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – Madame la Députée, grâce aux informations parues dans la presse, il ne vous a pas échappé qu'un accord avait été trouvé avec l'hôpital Saint-Pierre de Bruxelles concernant la problématique des enfants hospitalisés. Cet accord vise différentes situations jugées litigieuses. Celles-ci concernent tant des hospitalisations pour des motifs autres que médicaux que des hospitalisations médicales.

Un certain nombre d'enfants sont confiés à un hôpital sur décision du tribunal de la jeunesse ou d'une autorité mandante communautaire. J'ai pris cette problématique à bras-le-corps dès 2016. Elle concerne plus particulièrement les enfants de moins de six ans. J'ai dès lors créé 16 nouvelles places en centre d'accueil d'urgence (CAU) et assuré 12 nouvelles prises en charge en famille d'accueil d'urgence. Ces nouveaux dispositifs permettent respectivement 144 et 96 prises en charge annuelles supplémentaires. Depuis le 1^{er} septembre 2017, date d'ouverture du dernier CAU, mon administration a constaté une diminution de 33 % du nombre d'enfants de moins de six ans hospitalisés.

Dans le cas présent, la plupart des enfants concernés n'étaient effectivement pas couverts par une mutuelle. Des discussions ont été entamées avec l'hôpital Saint-Pierre et ont abouti à un accord suivant lequel mon administration prendra en charge l'intégralité des factures relatives aux cas d'hospitalisations pour raisons sociales ou se si-

tuant dans une «zone grise». C'est notamment le cas des enfants hospitalisés pour des raisons médicales, mais dont le séjour à l'hôpital s'est ensuite prolongé pour une raison sociale.

Cet accord constitue une convention transactionnelle. En la signant, chacune des parties a accepté de mettre fin au litige en renonçant à certaines de ses prétentions. Dès lors que la convention a été signée, une solution a bel et bien été trouvée. Aucune nouvelle discussion sur les situations couvertes par la convention n'est donc envisagée dans le futur.

Des instructions ont été données par mon administration aux agents des services d'aide à la jeunesse (SAJ) et des services de protection judiciaire (SPJ). Dès qu'ils ont connaissance d'une décision d'hospitalisation pour un enfant dont ils assurent le suivi, ceux-ci doivent vérifier que l'enfant est en ordre de mutuelle. Si ce n'est pas le cas, ils doivent en informer immédiatement le service social de l'hôpital, afin que celui-ci prenne toutes les mesures nécessaires pour régulariser la situation auprès d'une mutuelle ou de la Caisse auxiliaire d'assurance-maladie-invalidité (CAAMI) ou pour introduire une demande d'aide médicale urgente auprès des centres public d'action sociale (CPAS).

Enfin, un nouvel arrêté relatif aux subventions et interventions pour frais individuels liés à la prise en charge d'enfants et de jeunes vient d'être adopté par le gouvernement. Il prévoit explicitement que le secteur de l'aide à la jeunesse ne prendra plus en charge les frais d'hospitalisation d'un enfant si celui-ci n'est pas en ordre de cotisation auprès d'un organisme assureur, et ce, même si les frais sont médicalement justifiés et repris à la nomenclature des soins de santé.

Mme Marie-Françoise Nicaise (MR). – Monsieur le Ministre, la question des 100 000 euros restant à charge de l'hôpital Saint-Pierre n'est toujours pas résolue. Actuellement, je ne dispose pas d'informations à ce sujet.

1.3 Question de Mme Anne Lambelin à M. Rachid Madrane, ministre de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Appartements pour les adolescents placés»

Mme Anne Lambelin (PS). – Une nouvelle structure a vu le jour, à Saint-Gilles, pour accueillir des adolescents placés par les services d'aide à la jeunesse (SAJ). Sa particularité est qu'il s'agit d'appartements semi-autonomes pouvant héberger 21 jeunes de 16 ans minimum. L'objectif de ce dispositif est de responsabiliser les jeunes et de les

rendre plus autonomes, car à 18 ans, la plupart devront se débrouiller seuls.

Dans ces appartements, les éducateurs apprennent aux jeunes à organiser leur quotidien, entre les courses, le nettoyage, l'école et les sorties. Actuellement, ils sont six à grandir dans ce nouveau projet. Ce sont souvent des jeunes avec un parcours institutionnel assez lourd, qui ont subi divers types de maltraitance ou qui ont été abandonnés par leurs parents. Apprendre à construire leur autonomie est essentiel pour ces jeunes. En effet, une fois majeurs, ils seront pour la plupart orientés vers le centre public d'action sociale (CPAS), les éducateurs restant néanmoins disponibles pour les aider dans leurs défis futurs, notamment dans la recherche d'un autre appartement.

Monsieur le Ministre, que pensez-vous de cette initiative? D'autres initiatives du même type pourraient-elles être développées en Fédération Wallonie-Bruxelles? En quoi consistent les aides apportées aux jeunes placés par les SAJ afin qu'ils soient autonomes à 18 ans?

M. Rachid Madrane, ministre de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – Madame la Députée, le service d'accueil et d'aide éducative (SAAE) L'Olivier vient en effet de se voir attribuer six prises en charge supplémentaires pour créer deux appartements pour trois jeunes chacun, dans le cadre de la semi-autonomie. Les quinze autres jeunes bénéficient d'un hébergement «classique», c'est-à-dire en collectivité ou en «groupes de vie».

L'utilisation de tels logements n'est cependant pas exceptionnelle. En effet, le passage à l'autonomie est depuis très longtemps travaillé au sein des services résidentiels de l'aide à la jeunesse. À cette fin, il est courant que les jeunes fassent l'expérience de l'autonomie dans des kots ou appartements mis à disposition par le service résidentiel. L'aspect novateur de cette initiative réside toutefois dans le caractère communautaire des appartements, puisqu'ils ne sont pas individuels, mais partagés par trois jeunes, sous l'encadrement quotidien d'éducateurs de l'institution.

En réponse à une précédente question, j'avais évoqué ici même la recherche de novembre 2017 intitulée «Logement et autonomie des jeunes dans le secteur de l'aide à la jeunesse». Cette recherche, portée par l'ASBL Réalisation, Téléformation et Animation (RTA) et par le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP), et ce, à ma demande, avait pour but une meilleure compréhension des problèmes que les jeunes ont à affronter dans le cadre des prises d'autonomie. Les chercheurs ont relevé des expériences innovantes que des professionnels du secteur de l'aide

à la jeunesse ont décidé de mener pour que l'autonomie programmée des jeunes débouche sur de réelles possibilités d'émancipation.

À cet égard, si l'innovation est bien présente au sein du secteur de l'aide à la jeunesse, elle se traduit également par des collaborations avec d'autres secteurs, en particulier les agences immobilières sociales (AIS) et les centres publics d'action sociale (CPAS). Il existe par exemple deux très belles initiatives: l'une se situe en province de Luxembourg, où le service résidentiel La Maison Blanche collabore, entre autres, avec l'AIS Nord-Luxembourg; l'autre est à Saint-Gilles, où l'ASBL Centre d'Éducation en Milieu Ouvert (CEMO), qui est un service d'aide en milieu ouvert (AMO), est partie prenante dans un partenariat avec le CPAS, l'AIS Agence Verhaegen de Saint-Gilles et l'AIS Logement pour tous à Anderlecht.

Le projet «Kots tremplins», un autre projet innovant actuellement en cours à Charleroi, est issu d'une collaboration entre l'agence de promotion du logement Relogeas, la Maison de l'adolescent (Mado) de Charleroi et la ville de Charleroi. Ce projet consiste en un hébergement d'urgence que Relogeas met à la disposition de jeunes confrontés à un problème de logement; il peut s'agir, par exemple, de sans-abrisme ou d'une situation de rupture familiale. Cet hébergement est transitoire et l'accompagnement social y est obligatoire.

Il existe donc de nombreux projets et actions porteurs d'un double objectif, celui de la lutte contre l'exclusion sociale des jeunes et de l'amélioration du passage à l'âge adulte par une vie autonome. Bien entendu, je souscris pleinement à cet objectif.

Mme Anne Lambelin (PS). – Je soulignerai cette particularité qu'est le caractère communautaire ainsi que cet accompagnement, positif pour la transition vers l'autonomie. Lorsque nous avons travaillé à la réforme du code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, nous avons constaté que cette transition des jeunes vers l'âge adulte et particulièrement des jeunes en difficulté est absolument essentielle pour leur garantir une vie digne et réussie.

1.4 Question de Mme Jacqueline Galant à M. Rachid Madrane, ministre de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Centres d'accueil spécialisés et institution Le Toboggan»

Mme Jacqueline Galant (MR). – Monsieur le Ministre, les centres d'accueil spécialisés tra-

vailent sur mandats. Ils organisent l'accueil collectif de jeunes en difficulté nécessitant une aide particulière et spécialisée eu égard à des comportements agressifs ou violents, des problèmes psychologiques graves ou une délinquance répétitive. Ces centres élaborent ou encadrent des programmes d'aide visant la réinsertion des jeunes dans leur famille ou leur autonomie. En mai 2018, vous avez accordé plusieurs subventions au secteur de l'accueil spécialisé via le budget de l'aide à la jeunesse.

L'institution Le Toboggan, sur la route d'Obourg à Mons, accueille des jeunes filles en difficulté placées par les services d'aide à la jeunesse. Quelle est actuellement la capacité d'accueil de cette ASBL? Des subventions sont-elles prévues pour soutenir cette structure à court ou moyen terme? Cette association a-t-elle sollicité vos services afin de disposer d'un éventuel soutien?

M. Rachid Madrane, ministre de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – Madame la Députée, comme vous le savez, Le Toboggan, situé à Mons, sur la route d'Obourg, est agréé depuis 2009 en tant que service qui met en œuvre un projet pédagogique particulier. Il assure, dans la section Toboggan, l'organisation de quinze prises en charge dont treize pour des adolescentes de quatorze ans minimum nécessitant une aide particulière et spécialisée eu égard à des comportements agressifs ou violents ou des problèmes psychologiques graves. Les deux prises en charge restantes concernent des adolescentes mères ou futures mères de seize ans minimum ainsi que leurs bébés ou jeunes enfants, accueillis en semi-autonomie dans la section Marsupilami.

Vu le nombre de demandes auxquelles Le Toboggan est confronté et vu son taux d'occupation annuel élevé, le pouvoir organisateur et la direction du service ont introduit en 2017 une demande d'extension de trois prises en charge supplémentaires, voulant porter ainsi la capacité du service à quatorze adolescentes dans la section Toboggan et quatre mères, ou futures mères, et leur bébé dans la section Marsupilami. Cette demande a été analysée dans le cadre de l'appel à projets lié au refinancement en 2018 du secteur de l'aide à la jeunesse. Les critères choisis pour cet appel à projets, le renforcement de la capacité des services résidentiels généraux et des services d'accompagnement, n'ont pas permis d'y donner suite.

Mme Jacqueline Galant (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse. J'ai été particulièrement touchée par cette institution lors du procès de mon oncle. La jeune femme qui était témoin principal, et grâce à laquelle la police a pu découvrir le scénario tra-

gique de ce drame, y avait été placée. Elle manque cruellement de moyens. Les jeunes qui y séjournent sont complètement désœuvrés. À l'issue de son témoignage, nous sommes tombées dans les bras l'une de l'autre. J'ai pris conscience qu'il y avait beaucoup de choses à faire pour ces jeunes complètement laissés à l'abandon.

Cette structure fonctionne bien, avec les moyens dont elle dispose. Il faut absolument augmenter les subventions pour ce genre d'institution. Comme vous l'avez dit, elles sont complètement débordées par les demandes. C'est un autre débat, mais je pense qu'il faudra réfléchir à une prise en charge après dix-huit ans. À la majorité, ces jeunes sont lâchés dans la nature et retombent malheureusement sur de mauvaises fréquentations. Cette fille était complètement désœuvrée. Elle avait heureusement refait sa vie en France. Je le répète: nous devons réfléchir, tous partis confondus, pour trouver une solution pour ces jeunes qui se retrouvent sans rien à faire. J'avais rarement rencontré ce genre de misère humaine et j'ai été profondément troublée par cette expérience. J'ai pris à bras-le-corps la défense de cette institution et j'espère sincèrement que ses moyens pourront être renforcés.

1.5 Question de Mme Marie-Françoise Nicaise à M. Rachid Madrane, ministre de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Problématique des filles-mères»

Mme Marie-Françoise Nicaise (MR). – La semaine dernière, le journal «*Le Soir*» a fait état de l'ASBL carolo Echoline, qui accompagne des futures mamans en situation de précarité. Un tiers d'entre elles sont des adolescentes de moins de 21 ans ayant choisi d'avoir un enfant malgré leur situation difficile – un peu comme une revanche sur la vie ou un «désir de réparer», selon le titre de l'article.

Un certain nombre de ces jeunes filles a déjà un dossier dans un service d'aide à la jeunesse (SAJ) ou un service de protection judiciaire (SPJ). D'autres risquent de se retrouver dans cette situation à la suite de ruptures familiales. Or, force est de reconnaître l'absence de structures spécialisées dans l'accueil des jeunes mères.

C'est, de manière plus générale, la problématique des filles-mères, en famille ou en rupture familiale, pour qui l'accompagnement est peu prévu. Se pose alors la question du suivi médical de la mère et du bébé, du soutien psychologique – soutien parental – et de l'obligation scolaire et/ou de la formation et donc de la garde du bébé.

En 2011, l'ASBL Relais Enfants-Parents, lancée par le service d'aide et d'intervention éducative (SAIE), a réuni une trentaine de partenaires dont des maisons maternelles, des structures psychiatriques mère-enfant, l'aide à la jeunesse, l'Office de la naissance et l'enfance (ONE), des plannings et le délégué général aux droits de l'enfant (DGDE). À la suite de cette réunion, elle a transmis des recommandations aux ministres concernés. Le rapport établi à l'époque à ce sujet par le DGDE évoquait le chiffre de 1 400 jeunes mères de moins de 20 ans.

Monsieur le Ministre, cette problématique fait-elle encore l'objet d'un suivi? De combien de jeunes mères et parents parle-t-on aujourd'hui? Quelles structures existe-t-il pour eux? Que peut-on organiser pour le logement adapté, le logement social, le milieu d'accueil ou le soutien parental? Des collaborations sont-elles établies entre les différents services et les ministères? En avez-vous discuté avec vos collègues, les ministres de l'Enseignement et de l'Enfance?

M. Rachid Madrane, ministre de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – Pour répondre à votre première question, en 2017, l'aide à la jeunesse a pris en charge plus de 19 000 filles dont 48 devaient assumer une grossesse.

Comme indiqué par l'ASBL Echoline, ces jeunes filles se trouvent souvent dans une situation familiale compliquée, voire sont en rupture avec leurs parents et manquent de repères, de soutien. La grossesse représente pour elles une fuite, une tentative de sortir de leur situation en construisant une autre vie de famille.

Le secteur de l'aide à la jeunesse finance plusieurs prises en charge des mères adolescentes, en accompagnement ou en hébergement. Par ailleurs, le soutien à la parentalité est une priorité retenue dans les plans d'action de plusieurs conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse (CAAJ), dont celui de Charleroi qui, à une époque, a soutenu le projet Echoline.

Bien évidemment, l'ONE a également un rôle essentiel à jouer dans l'accompagnement de ces enfants et de leurs jeunes parents, sans oublier le secteur de l'enseignement qui doit permettre à ces jeunes parents de poursuivre ou de reprendre leur scolarité.

Il me semble important de rappeler que, dans le cadre de la sixième réforme de l'État, les Régions sont devenues compétentes pour l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des personnes en difficultés sociales, dont la définition reprend les pères mineurs, les mères mineures et les mineurs enceintes, ainsi que les enfants qui les accompagnent. Je suis heureux de constater que ces centres d'hébergement sont depuis long-

temps en questionnement pour améliorer l'accueil des enfants avec leurs mères, qu'elles soient mineures ou non. Ils sont conscients de la spécificité de cette mission qui nécessite des conditions adaptées aux besoins de l'enfant ainsi qu'un accompagnement spécialisé dans la périnatalité.

La prise en charge d'un parent mineur avec son enfant relève donc de différents secteurs et de différents niveaux de pouvoir: la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Région bruxelloise. Une concertation interministérielle permettrait de réfléchir aux dispositifs particuliers à mettre en place pour répondre à ces situations spécifiques.

Selon les acteurs de terrain, ces jeunes parents sont en demande d'autonomie, tout en ayant besoin d'être accompagnés dans cette transition vers l'âge adulte et la parentalité. Vous vous rappellerez d'ailleurs que, lors de l'adoption du Code, je souhaitais que l'accompagnement puisse aller jusqu'à l'âge de 25 ans.

La mise à disposition d'appartements supervisés serait sans aucun doute une piste de solution. En effet, cela éviterait de mettre les enfants en contact avec les autres bénéficiaires des centres d'accueil pour adultes et permettrait aux jeunes parents l'apprentissage de la gestion du quotidien – repas, entretien, factures, etc. – et de la parentalité, tout en bénéficiant d'un accompagnement. En outre, un système de garde d'enfant permettrait de poursuivre la scolarité ou d'organiser une formation.

Pour conclure, ce modèle, qui semble le plus adapté aux attentes et aux besoins de ces jeunes, doit s'envisager de façon intersectorielle avec les Régions, notamment pour ce qui reste le nerf de la guerre: le financement de telles prises en charge.

Mme Marie-Françoise Nicaise (MR). – Monsieur le Ministre, vous devez donc vous tourner vers Mme Greoli et vers son homologue bruxelloise, puisque les Régions sont compétentes.

1.6 Question de Mme Anne Lambelin à M. Rachid Madrane, ministre de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Bus itinérant d'aide à la jeunesse dans le Brabant wallon»

Mme Anne Lambelin (PS). – Dans le Brabant wallon, un ancien bus TEC appelé Bus4you, mis au point par le service d'aide en milieu ouvert (AMO) de Jodoigne, parcourt les communes de l'est de la province pour mener des actions de sensibilisation dans les lieux fréquentés par les adolescents. Le bus fait de la prévention, d'abord

en rencontrant des jeunes en situation difficile lors d'entretiens individuels, puis lors d'actions collectives visant à résoudre les problèmes rencontrés sur le terrain.

Le but de ce Bus4you est d'être le plus proche des jeunes. C'est pourquoi il se déplace à l'endroit où ceux-ci se retrouvent, comme les *skateparks* ou les festivals. Des informations et des conseils sur divers sujets y sont prodigués, par exemple sur les assuétudes, mais les activités sont bien plus vastes puisqu'un autre axe concerne les initiatives liées à la citoyenneté ou à l'orientation professionnelle. Les jeunes peuvent recevoir des informations sur les élections ou encore de l'aide pour rédiger leur *curriculum vitae*.

Cette initiative, totalement gratuite, est très positive et les jeunes en sont plutôt satisfaits. Ils peuvent trouver, au sein de ce bus, une oreille attentive et un refuge. Le Bus4you est actif sur sept communes de l'est du Brabant wallon, mais les éducateurs arrivent malgré tout à tisser des liens avec ces jeunes et à les revoir de façon régulière. Le but est que ces jeunes voient les éducateurs de ce bus comme une référence en cas de besoin.

Cette initiative très positive est à saluer. En effet, il est parfois difficile d'atteindre des jeunes dans les lieux formels. Avec Bus4you, les éducateurs viennent directement à la rencontre des jeunes dans des lieux qu'ils fréquentent. Ils peuvent donc se sentir plus en confiance et les rencontres peuvent, sans doute, être plus fructueuses.

Monsieur le Ministre, quel regard portez-vous sur cette initiative? Comment pouvez-vous la soutenir? Serait-il envisageable de créer d'autres bus destinés à la prévention ou à la sensibilisation des jeunes dans d'autres villes de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles sont les initiatives originales prises en Fédération Wallonie-Bruxelles pour venir directement à la rencontre des jeunes sur le terrain? Quels sont les sujets abordés? Comment arriver à créer un réel lien entre les professionnels et les jeunes afin que ces derniers puissent se livrer en toute confiance?

M. Rachid Madrane, ministre de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – Je porte un regard tout à fait positif sur cette initiative, qui s'inscrit pleinement dans la philosophie d'intervention des services AMO, à savoir proposer une aide préventive socioéducative aux jeunes, là où ils se trouvent, aux moments où ils s'y trouvent.

En effet, en complément de l'aide proposée dans les locaux des services, les travailleurs des 85 services AMO développent déjà, au quotidien, des démarches proactives pour aller à la rencontre de leur public au sein des quartiers, démarches qui peuvent prendre différentes formes: travail social

de rue, actions dans des lieux fréquentés par des jeunes, espace mobile comme un bus aménagé ou encore un mobile home. L'obligation pour les services AMO de se rendre disponibles et accessibles, notamment en dehors des heures scolaires, a d'ailleurs été récemment renforcée dans les conditions d'agrément de ces services.

Cependant, aller à la rencontre des jeunes n'est pas aussi simple qu'il y paraît. D'autant qu'il s'agit de n'être ni intrusif ni stigmatisant. La relation entre le jeune et le travailleur doit toujours être librement consentie et doit respecter le rythme du jeune, ce dernier étant toujours le décideur de l'éventuelle demande d'aide. Tout cela nécessite un savoir-faire et une méthodologie professionnelle spécifique.

Soucieux d'encourager et de développer ce type d'approche du public au sein des services AMO, j'ai initié en 2017 et 2018 un appel à projets: l'opération «Hors les murs» (HLM). Par ce biais, 48 projets ont été soutenus, pour un budget total dépassant les 500 000 euros, parmi lesquels cette initiative Bus4you, qui a bénéficié d'une subvention de 12 500 euros en 2017 et de 11 250 euros en 2018.

L'idée n'était cependant pas une première puisque des services AMO de Charleroi ont également expérimenté l'utilisation d'un «bus des quartiers» comme outil de prévention. En l'occurrence, les sujets abordés concernaient la prévention des assuétudes – comme la drogue et l'alcool –, le vivre ensemble, la citoyenneté et la prévention en matière de sexualité, entre autres. Les sujets doivent être en lien avec la mission de prévention sociale des services AMO qui doivent agir sur l'environnement social des jeunes pour le rendre plus propice à leur épanouissement et à leur émancipation. Le bus est également un outil à partir duquel des actions collectives sont menées avec les jeunes et à partir de leur demande, que ces activités soient sportives ou culturelles.

Cependant, davantage que le véhicule de prévention utilisé, ce qu'il me semble important de retenir, c'est la nécessité de continuer à encourager ces dynamiques d'accessibilité et de proactivité qui ont du sens dès lors qu'elles s'inscrivent dans un projet local, porté par une équipe bien intégrée au sein de son environnement dont elle a fait l'analyse à travers un diagnostic social. C'est bien le cas ici, et c'est bien à travers une telle démarche qu'est apparue non seulement la nécessité de développer plus particulièrement une présence mobile dans l'est du Brabant wallon, mais également la possibilité de nouer les partenariats locaux qui s'avéraient nécessaires pour développer cette action.

Mme Anne Lambelin (PS). – Monsieur le Ministre, cette initiative est en effet remarquable et répondait à un réel besoin sur le terrain. Fournir une offre hors institution a sans doute renforcé l'action des services d'aide à la jeunesse (SAJ) et

permis à ces jeunes d'obtenir une aide dont l'accès n'est pas toujours évident pour une question de mobilité, notamment en Brabant wallon. Je nous encourage à poursuivre les efforts en ce sens, car ce genre d'initiative peut porter ses fruits et faire évoluer nos jeunes.

1.7 Question de M. Hassan Idrissi à M. Rachid Madrane, ministre de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Deux accords de coopération relatifs à l'assistance aux victimes»

M. Hassan Idrissi (PS). – Monsieur le Ministre, les services d'accueil des victimes dont vous êtes chargé interviennent auprès des victimes et de leurs proches tout au long de la procédure. Trois missions leur sont dévolues: communiquer aux victimes ou à leurs proches des informations spécifiques sur leur dossier, la procédure en cours et leurs droits; les soutenir et les assister lors de certaines étapes de la procédure, telles que la consultation du dossier et les audiences; les orienter selon leurs besoins vers les services adéquats.

Depuis un certain temps, vous avez relancé les discussions avec les autorités fédérales, wallonnes et bruxelloises afin d'élaborer deux accords de coopération visant à mieux encadrer et coordonner la prise en charge des victimes. Vu le morcellement des compétences, il est en effet primordial que tous les services concernés des différentes entités travaillent de manière concertée pour que les victimes soient accompagnées de la meilleure manière possible.

La fin de la législature approchant, j'aimerais savoir où vous en êtes dans le processus d'approbation des deux accords de coopération. Pouvez-vous me donner leurs grandes lignes de force?

M. Rachid Madrane, ministre de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – En effet, il y a près de deux ans, j'ai relancé la concertation pour que les différents niveaux de pouvoir – wallon, bruxellois et communautaire – disposent enfin d'une base légale en vue de pérenniser la coopération en matière d'assistance aux victimes. À cet égard, je voudrais remercier mes 17 collègues de s'être fortement impliqués dans la réalisation de ces accords, plus particulièrement le ministre de la Justice.

Le 2 février dernier, les deux accords de coopération ont été approuvés par le Comité de

concertation. Les avant-projets de décret d'assentiment viennent de passer en première lecture au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils suivent à présent leur parcours en vue de leur adoption par le Parlement avant la fin de la législature.

Les grandes lignes de ces accords de coopération visent à garantir une politique cohérente en matière d'assistance aux victimes et à favoriser un esprit de coopération entre les différents niveaux de pouvoir, dans le respect des compétences de chacun. À cette fin, les accords visent deux objectifs principaux: d'une part, prévoir un modèle de collaboration, d'orientation et de renvoi entre les différents services d'assistance aux victimes et, d'autre part, apporter une reconnaissance officielle aux structures de concertation existantes. Les autorités concernées s'engagent en outre à apporter une attention durable aux victimes.

Monsieur le Député, nous aurons bientôt l'occasion de parler plus en détail du contenu de ces textes, lorsque les projets de décret d'assentiment à ces accords auront été déposés sur les bancs du Parlement.

M. Hassan Idrissi (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour ces éclaircissements. Le travail d'aide aux victimes est fondamental.

Les maisons de justice comptent d'autres services importants, tels que l'alternative à la détention préventive, la probation, la peine de travail autonome, la surveillance électronique, la libération conditionnelle, la défense sociale, la médiation pénale et les missions civiles. Les assistants de justice accomplissent un travail colossal pour lutter contre la récidive des auteurs de faits. Cependant, les agents sont demandeurs de formations spécifiques. Je ne manquerai pas de revenir vers vous pour vous interroger sur l'avancement du volet «Formations».

1.8 Question de M. Philippe Dodrimont à M. Rachid Madrane, ministre de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Modification du calendrier des championnats amateurs de football»

M. Philippe Dodrimont (MR). – Le championnat de football amateur rencontre de plus en plus de difficultés à capter l'attention du grand public et les clubs parviennent de plus en plus difficilement à nouer les deux bouts. J'ai déjà eu l'occasion d'en parler, notamment en soulignant le coût des affiliations, trop élevé pour certains parents. Les mêmes problèmes prévalent pour d'autres disciplines.

Or, la situation actuelle pourrait être modifiée. Je pense à l'organisation des championnats, tant en football que pour d'autres sports, qui se déroulent assez singulièrement en automne, en hiver et au printemps, mais rarement en plein été. Ainsi, le championnat de football amateur est neutralisé entre le 1^{er} mai et le 31 août, soit quatre mois d'une saison souvent agréable.

On me répondra que le calendrier de ce championnat doit coïncider avec celui du football professionnel. Je suis tout à fait conscient qu'il faut tenir compte du calendrier international et qu'on ne peut pas faire exactement ce que l'on veut sur notre territoire. Néanmoins, qu'est-ce qui empêcherait de décaler les périodes de pratique du football et de ne plus organiser de compétition pendant deux ou trois mois en hiver? Cela éviterait toute une série de problèmes. Cela répondrait aux préoccupations climatiques actuelles, à ce qui est revendiqué jusque dans la rue et aux discours, parfois discordants, relatifs à notre planète et au climat. En hiver, en effet, on chauffe davantage, on doit éclairer les terrains plus longtemps, de nombreux matches sont remis, les joueurs doivent rouler en voiture dans des conditions plus difficiles avec des risques accrus. En outre, les risques de blessures sont bien plus grands sur un terrain verglacé, boueux ou en mauvais état. Je n'y vois donc que des avantages. J'ai lancé l'idée sur les réseaux sociaux et j'ai rapidement eu des retours positifs. Certains se demandent pourquoi on n'y a pas pensé plus tôt.

Monsieur le Ministre, vous octroyez des subventions aux fédérations sportives et notamment à celle de football. Votre influence n'est donc pas négligeable. Un dialogue devrait s'instaurer entre les différentes parties. Que pensez-vous de cette proposition? Pourriez-vous prendre les contacts nécessaires pour la soumettre à réflexion dans les milieux concernés?

M. Rachid Madrane, ministre de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – Monsieur le Député, en ces temps de mobilisation pour le climat et de conscientisation de chacun au développement durable, votre interpellation ne peut qu'être saluée. Par ailleurs, j'ai également pris connaissance de la lettre ouverte que vous avez récemment adressée à l'Association des clubs francophones de football (ACFF) en votre qualité de président du club d'Aywaille. Je crois savoir que vous rencontrerez prochainement un administrateur de l'ACFF sur le sujet. Je serai très intéressé de connaître l'issue de vos discussions.

Certes, les argumentaires que vous développez sont des plus pertinents: empreinte écologique, raisons économiques, meilleure qualité des terrains, intégrité des joueurs, meilleur respect des rythmes scolaires, entre autres. Ces éléments ne

concernent pas uniquement le football, mais l'ensemble de nos différents championnats. Vous concéderez qu'organiser ces dizaines de milliers de rencontres chaque année représente déjà une réelle gageure pour les fédérations sportives. Toutefois, je suis persuadé, comme vous, qu'il est possible de les teinter de cette notion, devenue indispensable pour chacun, qu'est le développement durable.

Le sport doit être un exemple. D'ailleurs, à la suite de la dernière COP24 de Katowice, le monde du sport s'est engagé. Un cadre de travail pour l'action climatique du sport, *Sports for Climate Action Framework*, a été lancé sous le parrainage de l'Organisation des Nations unies (ONU) afin de réunir fédérations sportives, équipes sportives, athlètes et supporters dans un effort commun de conscientisation et d'action pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Ce cadre de travail a d'ores et déjà reçu l'adhésion de 17 signataires, parmi lesquels le Comité international olympique (CIO), les fédérations internationale et européenne de football (FIFA et UEFA), les comités organisateurs des Jeux olympiques de 2020 à Tokyo et de 2024 à Paris ou encore la fédération mondiale de voile.

À mon niveau, je souhaite également apporter ma modeste contribution par des actions de sensibilisation du mouvement sportif francophone au respect du développement durable. Par ailleurs, si une telle proposition pouvait être bénéfique aux étudiants pour leur session d'examens de janvier, ne risque-t-elle pas de reporter la fin des compétitions, généralement terminées en avril, à une période plus proche de la session de juin? Le problème serait dès lors déplacé d'une session à l'autre.

Tout comme vous, Monsieur le Député, je me pose des questions et j'adhère pleinement à vos propos. De là à modifier l'organisation même des championnats, il y a une marge que je n'oserai personnellement franchir.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Monsieur le Ministre, je me doute bien que vous ne détenez pas toutes les clés de l'organisation sportive sur le territoire sur lequel vous exercez vos compétences. Néanmoins, votre influence est importante. Le subventionnement des acteurs du sport dépend directement de vous. En outre, la politique du sport doit être cohérente et respecter certains gestes posés. Vous avez évoqué ceux de la COP24. C'est bien beau de signer des accords et les fédérations peuvent bien signer des chartes de bonnes intentions, mais encore faut-il passer aux actes!

J'entends que ce n'est pas nécessairement facile et qu'on ne va pas changer les dates du jour au lendemain. Pourtant, inspirons-nous de choses qui fonctionnent bien. On met souvent en exergue la fédération de hockey pour son excellent travail. Ses dirigeants ont une conception du sport, de

l'éthique et du *fair-play* qui dépasse parfois celle des autres. Or, en hockey, toutes les activités *out-door* s'arrêtent en novembre et reprennent en février. Ce choix a du sens et j'y vois une source d'inspiration. Et ne me dites pas que les jeunes joueurs de hockey ne sont pas concernés par les examens scolaires! Connaissant un peu la nature de ces différentes disciplines, je pense qu'ils le sont même parfois plus que dans d'autres sports... Il est donc possible de trouver des compromis pour tenir compte notamment des sessions d'examens voire d'autres particularités liées aux disciplines, à leurs pratiquants et à leur vie scolaire, familiale ou professionnelle.

Je vous tiendrai au courant de l'issue de ma rencontre avec l'ACFF dont je me réjouis déjà qu'elle puisse avoir lieu. Il convient de commencer à travailler sur ce sujet dès que possible, car une réponse est attendue. Je suis persuadé que nous pouvons la trouver.

1.9 Question de Mme Chantal Versmissen-Sollie à M. Rachid Madrane, ministre de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Possibilité pour les sportifs sous contrat ADEPS de s'inscrire comme demandeurs d'emploi»

Mme Chantal Versmissen-Sollie (MR). – Monsieur le Ministre, vous avez reçu le 30 janvier 2019 soixante sportifs de haut niveau qui vont bénéficier en 2019 d'un contrat ADEPS, à temps plein pour les uns, à mi-temps pour les autres. Pour ces derniers, une inscription comme demandeur d'emploi peut être envisagée. Quelle instance informe ces sportifs sous contrat à mi-temps sur les possibilités qui leur sont offertes? Qu'est-ce qui leur est communiqué? La bonne compréhension de ces informations et la suite que ces sportifs y donneront sont-elles vérifiées? Comment s'assurer de la manière dont ces sportifs sous contrat à mi-temps comblent financièrement leur autre mi-temps?

M. Rachid Madrane, ministre de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – Votre question, Madame la Députée, me permet une fois de plus de mettre en

évidence une mesure d'accompagnement prise par mon administration pour les athlètes de haut niveau. La situation de certains sportifs sous contrat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour un emploi à mi-temps a été anticipée par le service Projet de Vie de l'ADEPS. Ce service a pour mission d'aider les sportifs reconnus à exceller dans leur double carrière. Une fiche technique reprenant l'ensemble des démarches à effectuer en tant que demandeur d'emploi afin de bénéficier des droits sociaux a été créée en décembre 2018 et transmise aux sportifs concernés, préalablement conscientisés.

Le service «Projet de vie» a assisté individuellement les sportifs concernés dans leurs démarches auprès de leur office régional de l'emploi pour la déclaration d'occupation à temps partiel et l'inscription comme demandeur d'emploi ainsi qu'auprès de l'organisme de paiement de leur choix afin de bénéficier d'une allocation de garantie de revenus. Ce document d'information a également été présenté et transmis aux fédérations sportives, et plus particulièrement aux directeurs techniques et aux référents projet de vie qui conseillent les sportifs de haut niveau.

Le service «Projet de vie» se tient à la disposition des sportifs concernés par une inscription comme demandeur d'emploi pour une occupation à temps partiel ou à temps plein. Il les accompagne dans la mise en place de leur plan d'action en vue d'accroître leur employabilité comme sportif de haut niveau d'abord et en vue de leur reconversion professionnelle ensuite.

Mme Chantal Versmissen-Sollie (MR). – Je vous remercie pour cette réponse un peu théorique, Monsieur le Ministre. Si je vous questionne, c'est parce que des sportifs m'ont moi-même interrogée, ne sachant pas comment faire les démarches pour ce mi-temps qui leur a été proposé oralement.

M. Rachid Madrane, ministre de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – Donnez-moi leurs noms, nous allons nous en occuper.

Mme Chantal Versmissen-Sollie (MR). – Je leur ai transmis les informations.

Mme la présidente. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 11h00.*